

**BARÈME D'HONORAIRES**  
**2019**

**1 - TRANSACTION (a)**

• Ventes d'habitations :

- |                                   |                              |
|-----------------------------------|------------------------------|
| 1) Biens jusqu'à 150 000 €        | 8 % T.T. C du prix de vente  |
| 2) Biens supérieurs à 150 000 €   | 5.5 % T.T.C du prix de vente |
| 3) Biens supérieurs à 2 000 000 € | 4.5 % T.T.C du prix de vente |

**II - HONORAIRES DE LOCATION (b)**

• **Locaux d'habitation :**

Pour le(s) locataire(s).

Jusqu'à 60 m<sup>2</sup> : 8€ par m<sup>2</sup> habitables pour la constitution d'un dossier + 3€ par m<sup>2</sup> habitables pour la rédaction de l'état des lieux

De 61 à 80 m<sup>2</sup> : 7€ par m<sup>2</sup> habitables pour la constitution d'un dossier + 3€ par m<sup>2</sup> habitables pour la rédaction de l'état des lieux

De 81 à 100 m<sup>2</sup> : 6€ par m<sup>2</sup> habitables pour la constitution d'un dossier + 3€ par m<sup>2</sup> habitables pour la rédaction de l'état des lieux

Plus de 101 m<sup>2</sup> : 5€ par m<sup>2</sup> habitables pour la constitution d'un dossier + 3€ par m<sup>2</sup> habitables pour la rédaction de l'état des lieux

Pour le(s) propriétaire(s).

Jusqu'à 60 m<sup>2</sup> : 8€ par m<sup>2</sup> habitables pour la constitution d'un dossier + 3€ par m<sup>2</sup> habitables pour la rédaction de l'état des lieux

De 61 à 80 m<sup>2</sup> : 7€ par m<sup>2</sup> habitables pour la constitution d'un dossier + 3€ par m<sup>2</sup> habitables pour la rédaction de l'état des lieux

De 81 à 100 m<sup>2</sup> : 6€ par m<sup>2</sup> habitables pour la constitution d'un dossier + 3€ par m<sup>2</sup> habitables pour la rédaction de l'état des lieux

Plus de 101 m<sup>2</sup> : 5€ par m<sup>2</sup> habitables pour la constitution d'un dossier + 3€ par m<sup>2</sup> habitables pour la rédaction de l'état des lieux

(a) Les honoraires de transaction sont charge vendeur sauf cas exceptionnel.

(b) Les honoraires et frais de location sont soumis à la loi du 6 juillet 1989 et sont partagés entre le propriétaire et le locataire.

*Les honoraires ci-dessus seront révisés dans le cadre de la réglementation en vigueur et en fonction de la formule de révision de notre société*